

Une Europe à vocation sociale

"Lisez-le, au lieu de les écouter! Vous verrez que la Constitution est un texte où la préoccupation sociale existe tout autant que le souci économique. C'est un compromis équilibré." Jacques Delors, *Le Nouvel Observateur*, 28 avril 2005

Dès le préambule, référence est faite au "progrès social". Dans le corpus, pas moins de 40 articles concernent directement l'action sociale de l'Union. Au total, le mot « social » figure 143 fois dans le traité constitutionnel alors que les mots "concurrence" (s) et "concurrentiel (les)" n'apparaissent que 29 fois.

❖ Les nouveaux objectifs sociaux de l'Union

Le plein emploi, la lutte contre l'exclusion sociale, le développement durable, la justice sociale et l'économie sociale de marché figurent pour la première fois dans un traité européen. L'article I-3 énonce ainsi : « L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe, fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et à un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. [...] Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant »

❖ Les droits sociaux énoncés dans la Charte des droits fondamentaux

Le Titre IV de la seconde partie de la Constitution, est tout entier consacré à la "Solidarité". Il regroupe l'ensemble des droits sociaux et syndicaux garantis aux citoyens. Ainsi, l'Union reconnaît-elle pour la première fois le droit des travailleurs à l'information et à la consultation, le droit d'accès aux services de placement, la protection en cas de licenciement injustifié, le droit à des conditions de travail justes, le droit au congé parental, l'accès aux services d'intérêt économique général, la protection des consommateurs, le droit de négociation et d'actions collectives y compris le droit de grève, etc.

❖ 4 avancées sociales majeures

- Le dialogue social

La Commission a désormais l'obligation, avant de présenter une proposition dans le domaine social de consulter les partenaires sociaux et doit consulter les partenaires sociaux sur le contenu de la proposition envisagée afin qu'ils émettent un avis et le cas échéant une recommandation.

- La clause sociale

Cette clause s'applique à l'ensemble des politiques de l'Union et permet d'annuler tout acte de l'Union ne prenant pas en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine (article III-117).

- La reconnaissance des services publics

La Constitution consacre la notion de service d'intérêt économique et reconnaît le droit d'un Etat-membre à les financer. Le texte invite le législateur européen à exercer sa compétence en la matière. Le régime juridique de ces services devra comprendre une dimension qualitative de nature à garantir le respect des principes partagés par les Etats membres tels que l'égalité d'accès, l'accessibilité tarifaire, la continuité, etc.

- Un sommet régulier pour l'emploi

Le sommet social tripartite qui réunit régulièrement le président du Conseil européen, le président de la Commission et les partenaires sociaux (notamment la Confédération européenne des Syndicats et l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe) est reconnu en tant qu'instrument du dialogue social européen.

Lors du dernier social tripartite qui s'est tenu le 22 mars 2005 à Bruxelles à l'initiative de la présidence luxembourgeoise, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de relancer la "stratégie de Lisbonne" en la recentrant sur les questions de compétitivité et de croissance et de faire en sorte que compétitivité et croissance soient au service de la cohésion sociale et d'une politique environnementale harmonieusement équilibrées.

❖ Ne pas céder à la confusion!

Dans le débat actuel, certains détracteurs de la Constitution soulèvent au nom de l'Europe sociale des arguments fallacieux pour affirmer que la Constitution marque un recul... Arguant du caractère libéral de certaines dispositions, ils se réfèrent en fait aux traités actuellement en vigueur qui continueront à s'appliquer, si le résultat du référendum devait être négatif.

* * *

La Constitution européenne porte en elle **un véritable modèle social européen**. Ses avancées sociales ont également été saluées par la Confédération européenne des syndicats qui appelle ses adhérents à voter oui.